

France-Meudon: Legal advisory and representation services

OJ S 109/2015 09/06/2015

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest

National registration number: 2000 233 56 000 13

Postal address: 2 rue de Paris

Town: Meudon Cedex

Postal code: 92196

Country: France

Contact person: Direction de la commande publique

For the attention of: M. Sallard Didier

E-mail: commande.publique@agglo-gpso.fr

Telephone: +33 146296971

Fax: +33 146295510

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.agglo-gpso.fr>Address of the buyer profile: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>Electronic access to information: http://www.agglo-gpso.fr/marches_publics.htmlElectronic submission of tenders and requests to participate: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Communauté d'agglomération GPSO

National registration number: 2000 233 56 000 13

Postal address: 9 route de Vaugirard, CS 90008

Town: Meudon Cedex

Postal code: 92197

Contact person: Direction de la commande publique

For the attention of: M. Sallard Didier

E-mail: commande.publique@agglo-gpso.fr

Telephone: +33 146296971

Fax: +33 146295510

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Communauté d'agglomération GPSO

National registration number: 2000 233 56 000 13

Postal address: 9 route de Vaugirard, CS 90008

Town: Meudon Cedex

Postal code: 92197

Contact person: Direction de la commande publique

For the attention of: M. Sallard Didier

E-mail: commande.publique@agglo-gpso.fr

Telephone: +33 146296971

Fax: +33 146295510

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Communauté d'agglomération GPSO

National registration number: 2000 233 56 000 13

Postal address: 9 route de Vaugirard, CS 90008

Town: Meudon Cedex

Postal code: 92197

Contact person: Direction de la commande publique

For the attention of: M. Sallard Didier

E-mail: commande.publique@agglo-gpso.fr

Telephone: +33 146296971

Fax: +33 146295510

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Mission de conseils et d'assistance dans la réalisation de travaux en secteur Diffus.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Territoire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

NUTS code FR105 Hauts-de-Seine

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in years: 4

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet la réalisation par le prestataire d'une mission de conseils et d'assistance aux particuliers pour la réalisation de travaux dans leur logement en secteur Diffus.

II.1.6. CPV code(s)

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le marché est un marché de services, traité à prix mixtes. Il est composé:

— d'une part forfaitaire qui concerne les prestations liées à la tenue de permanences dans 7 lieux du territoire, à la tenue de permanences téléphoniques, au montage des dossiers de financement, à la participation à des réunions de travail et de suivi de la prestation, à la réalisation de bilans trimestriels liés à la facturation et de bilans d'activités annuels ainsi qu'à la mise à disposition d'outils de communication auprès des habitants. Le prestataire évaluera ce montant forfaitaire dans la limite de 120 dossiers par an,

— d'une part à bon de commande pour des prestations supplémentaires éventuelles comprenant l'intervention du prestataire dans le cadre d'événements (salons, forums...) et le coût d'instruction d'un dossier individuel induit par des décisions de travaux prises par un syndicat de copropriété. Le prestataire renseignera également le coût d'instruction d'un dossier individuel tel que prévu dans la part forfaitaire. En effet, au-delà de 120 dossiers clôturés par an, la Communauté d'agglomération prendra en charge chaque dossier clôturé sur la base d'un coût unitaire. La part à bons de commande est sans montant minimum ni montant maximum annuels.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Le marché prendra effet à compter du 1.10.2015 pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse, soit une durée maximale de 4 ans.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 3

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Il ne sera exigé ni retenue de garantie ni cautionnement.

Garantie à première demande si versement d'une avance.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les dépenses afférentes à ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest. La Communauté d'agglomération ne percevra pas de subventions pour le financement des prestations du marché.

Le règlement s'effectuera, à terme échu et après réception des livrables par la Communauté d'agglomération, par virement avec mandatement administratif dans le délai global de paiement en vigueur, conformément à l'article 98 du code des marchés publics. Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire, au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit (8) points.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

La forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le contrat et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.
conformément à l'article 51-VI du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1.8.2006), la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: À l'appui de leur candidature, les candidats doivent obligatoirement produire les éléments suivants:

Imprimé DC 1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) dans sa version mise à jour;

Documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat;

Imprimé DC 2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) dans sa version mise à jour.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles;

Une copie du jugement en cas de redressement judiciaire; la déclaration appropriée des banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune de ces 3 dernières années avec répartition du personnel par qualifications ou spécialisations;

Présentation d'une liste des principales prestations, objet du marché, effectuées au cours de

ces 3 dernières années, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé;
Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché: certificats de qualifications professionnelles éventuels ou équivalent;
Autres certificats de qualifications professionnelles éventuels.
Les candidats doivent obligatoirement:
— soit être titulaire de l'agrément visé à l'article L 365-3 du code de la construction et de l'habitation,
— soit avoir obtenu une habilitation de l'ANAH, selon la procédure d'instruction du 7.11.2011 relative à l'habilitation de l'opérateur.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

GPSO-SUIVI PLH

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

16.7.2015 - 17:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published: Mai 2019.

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Retrait du DCE:

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable gratuitement sur le site internet d'achat public soit en passant par le site de la CA <http://www.agglo-gpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/> soit directement par le site d'achat public <https://www.achatpublic.com>

Conformément à l'arrêté du 14.12.2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Cependant, l'attention des candidats est attirée sur le fait que l'identification permet aux candidats d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées. Les dossiers peuvent également être retirés ou demandés gratuitement (par courrier, télécopie ou courriel) à la direction de la commande publique de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, aux plages horaires suivantes: du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8:30-12:00 / 14:00-18:00.

Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest,
Direction de la commande publique,
9 route de Vaugirard — CS 90008,
92197 Meudon Cedex,
Téléphone +33 146295500,
Télécopie +33 146295510.

Le retrait du DCE peut avoir lieu jusqu'aux date et heure indiquées au présent avis.

Les documents électroniques ont des contenus identiques aux documents papiers diffusés dans le même cadre.

Justifications à produire quel que soit le format choisi pour l'offre (papier ou dématérialisé):

I. Lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC 1 ou de tout

document libre sur papier à en-tête, datée et signée par le candidat individuel ou en cas de groupement par l'ensemble de ses membres. Cette lettre doit comporter notamment les informations suivantes:

— objet de la consultation,

— objet de la candidature:

Le candidat précise s'il se présente pour le marché global ou l'ensemble des lots ou certains lots de la procédure (indiquer l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence);

— présentation du candidat:

Le candidat précise s'il se présente seul (coordonnées du candidat) ou en groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire (coordonnées de chaque membre du groupement); en cas de groupement, les membres du groupement désignent et habilitent le mandataire.

— conformément aux articles 43 et 44 de code des marchés publics, le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur:

Condamnation définitive:

— ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne,

— ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal;

Lutte contre le travail illégal:

— ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne,

— pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail;

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés: pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

Liquidation judiciaire: ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;

Redressement judiciaire: ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

Situation fiscale et sociale: avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être

acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement;

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes:

— ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail,

— avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission;

Que les renseignements fournis dans le formulaire DC 2, et ses annexes, sont exacts.

II. Déclaration du candidat ou du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC 2 ou de tout document libre. En cas de groupement, chaque membre du groupement fournit cette déclaration. Cette déclaration inclut les informations suivantes:

— identification du candidat ou du membre du groupement: coordonnées du siège social, coordonnées de l'unité ou établissement qui exécutera les prestations, forme juridique du candidat ou du membre du groupement, nom, prénom et qualité de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat ou le membre du groupement,

— en application des articles 44 et 45 du code des marchés publics et de l'arrêté du 28.8.2006 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs:

Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet;

La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours de ces 3 dernières années;

La déclaration appropriée des banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;

La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune de ces trois dernières années avec répartition du personnel par qualifications ou spécialisations;

Pour les prestations de services, la présentation d'une liste des principales prestations, objet du marché, effectuées au cours de ces 3 dernières années, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché;

Autres certificats de qualifications professionnelles éventuels.

Pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat individuel ou en cas de groupement chaque membre du groupement.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat même, s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les candidats doivent obligatoirement:

- soit être titulaire de l'agrément visé à l'article L 365-3 du code de la construction et de l'habitation,
- soit avoir obtenu une habilitation de L'ANAH, selon la procédure d'instruction du 7.11.2011 relative à l'habilitation de l'opérateur.

Conditions d'envoi ou de remise de l'offre:

Dans tous les cas, les offres doivent impérativement parvenir à la Communauté d'agglomération avant les date et heure indiquées au présent avis.

La consultation est dématérialisée. Les offres peuvent être présentées de 2 façons:

- sur support papier,
- sur support électronique via le site <http://www.agglo-gpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/> ou «www.achatpublic.com».

Les candidats doivent choisir entre la transmission électronique et la transmission sur un support papier de leur offre. Il est interdit de remettre à la fois une offre papier et une offre dématérialisée. De même, les offres mixtes (certains documents envoyés sous format papier et certains document envoyés de façon dématérialisée) sont interdites. Un candidat qui le ferait serait éliminé.

— offres «papier»:

L'offre sera transmise sous pli cacheté portant l'adresse et les mentions suivantes:

Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest,
Direction de la commande publique,
9 route de Vaugirard, CS 90008,
92197 Meudon Cedex,

Offre pour: «GPSO — mission de conseils et d'assistance dans la réalisation de travaux en secteur Diffus — ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis».

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal, ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus, durant les plages horaires suivantes: du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8:30 à 12:00/14:00 à 18:00.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

— offres dématérialisées:

Les offres dématérialisées seront remises par voie électronique sur le profil acheteur de la CA. Les offres peuvent être déposées en passant par <http://www.agglo-gpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/> ou directement via <http://www.achatpublic.com>

Les pièces transmises par voie électronique sont chiffrées et doivent impérativement être signées par une personne habilitée à engager l'entreprise et disposant d'un certificat de signature électronique valide, sous réserve de sa conformité aux normes du référentiel général d'interopérabilité et au référentiel général de sécurité. Les formats de signature de référence acceptés sont Pades, Cades, Xades. La signature d'un fichier «zip» ne vaut pas signature des fichiers contenus dans ledit fichier «zip».

Le soumissionnaire souhaitant utiliser un autre outil de signature que celui proposé par la plateforme devra impérativement fournir le nom de l'outil utilisé ainsi que les modalités techniques permettant de vérifier la validité de la signature pour que sa candidature et/ou son offre puisse être considérées.

L'offre devra être remise avant les date et heure indiquées au présent avis.

Conformément à l'art. 56 du CMP et à l'arrêté du 28.8.2006 pris en application du I de l'art. 48 et de l'article 56 du CMP et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, les candidats qui choisiront de communiquer leur offre par voie électronique pourront également déposer leur offre sur support physique électronique, à titre

de copie de sauvegarde, sous pli cacheté comportant la mention suivante «copie de sauvegarde — “GPSO — mission de conseils et d'assistance dans la réalisation de travaux en secteur Diffus” — nom du candidat — ne pas ouvrir». La copie de sauvegarde sera déposée à l'adresse suivante: CA Grand Paris Seine Ouest — 9 route de Vaugirard — CS 90008 — 92197 Meudon Cedex. La copie de sauvegarde devra impérativement parvenir à la Communauté d'agglomération avant les date et heure limites indiquées ci-dessus.

Jugement des candidatures et des offres:

Les critères de sélection des candidatures:

Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché: moyens matériels et humains (sur les 3 dernières années);

Adéquation capacités techniques à l'objet du marché: références, qualifications techniques (sur les 3 dernières années);

Adéquation capacités financières à l'objet du marché: chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

Critères de jugement des offres:

1. Valeur technique de l'offre, appréciée à l'aide du mémoire technique 60 % de la note finale:

Modalités de mise en œuvre des missions 50 points;

La qualité des intervenants 40 points;

La qualité et la pertinence de l'offre en matière de communication 10 points.

2. Prix des prestations: 40 % de la note finale.

Les différents actes administratifs détachables relatifs à la procédure de passation et à l'attribution du marché peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir avant la signature du contrat dans un délai de 2 mois à compter de leur notification ou publication. La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en œuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L. 551-13 à L 551-23 du code de justice administrative peut être également mise en œuvre sauf introduction d'un référé précontractuel préalable.

Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L 521-1 du code de justice administrative).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 4.6.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Postal address: 2-4 boulevard de l'Hautil — BP 30322

Town: Cergy-Pontoise

Postal code: 95027

E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Telephone: +33 130173400

Fax: +33 130173459

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Postal address: 2-4 boulevard de l'Hautil — BP 30322

Town: Cergy-Pontoise

Postal code: 95027

E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Telephone: +33 130173400

Fax: +33 130173459

VI.5. Date of dispatch of this notice

4.6.2015